

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DE SEINGBOUSE**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	14

**Date de la Convocation**  
**Le 19 juin 2025**

**Date d'affichage**  
**Le 3 juillet 2025**

Séance du :

L'an : deux mil vingt cinq  
Et le : vingt sept juin  
A : 18H00

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du périscolaire, sous la présidence de **M. Nicolas REISCH**

**Etaient présents :** Mme Vanessa AKHAN – M. Joseph ARONICA – Mme Christiane BERAUD– Mme Delphine CAGIN - M. Joseph DI BARTOLO - M. Alain GRASSO - Mme Pascale GUERIN– M. Mathieu GULLUNI - Mme Florence KIEFER - M. Germain KINNEL – M. Anthony MARTIN - Mme Linda OLSZEWSKI - M. Steve SELLA

**Absents excusés :** Mme Christine GREBIL - Mme Bernadette HAUGUTH - M. Denis CISEL - M. Nicolas REINERT - Mme Stéphanie HIMBERT

**Procurations :** Mme Christine GREBIL a donné procuration à Mme Vanessa AKHAN  
Mme Bernadette HAUGUTH a donné procuration à M. Alain GRASSO  
M. Denis CISEL a donné procuration à Mme Christiane BERAUD  
M. Nicolas REINERT a donné procuration à M. Anthony MARTIN

**Secrétaire de séance :** Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, M. Germain KINNEL est nommé secrétaire de séance ;

**DCM 2025-018 : APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 14 MAI 2025**

Le Procès-verbal de la séance du 14 mai 2025 est soumis au Conseil Municipal pour approbation.

**APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**



Seingbouse, le 27 juin 2025

Le Maire

Nicolas REISCH

*Le Maire*

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité  
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg  
dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DE SEINGBOUSE**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	14

**Date de la Convocation**  
**Le 18 juin 2025**

**Date d'affichage**  
**Le 3 juillet 2025**

Séance du :

L'an : deux mil vingt cinq  
Et le : vingt sept juin  
A : 18H00

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du périscolaire, sous la présidence de **M. Nicolas REISCH**

**Etaient présents :** Mme Vanessa AKHAN – M. Joseph ARONICA – Mme Christiane BERAUD– Mme Delphine CAGIN - M. Joseph DI BARTOLO - M. Alain GRASSO - Mme Pascale GUERIN– M. Mathieu GULLUNI - Mme Florence KIEFER - M. Germain KINNEL – M. Anthony MARTIN - Mme Linda OLSZEWSKI - M. Steve SELLA

**Absents excusés :** Mme Christine GREBIL - Mme Bernadette HAUGUTH - M. Denis CISEL - M. Nicolas REINERT - Mme Stéphanie HIMBERT

**Procurations :** Mme Christine GREBIL a donné procuration à Mme Vanessa AKHAN  
Mme Bernadette HAUGUTH a donné procuration à M. Alain GRASSO  
M. Denis CISEL a donné procuration à Mme Christiane BERAUD  
M. Nicolas REINERT a donné procuration à M. Anthony MARTIN

**Secrétaire de séance :** Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, M. Germain KINNEL est nommé secrétaire de séance ;

**DCM 2025-019 : CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE POUR LA RENOVATION DES ATELIERS MUNICIPAUX**

Dans le cadre des travaux de rénovation des ateliers municipaux, Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une consultation a été lancée pour le choix d'un maître d'œuvre suivant la procédure de marché négocié sans publicité ni mise en concurrence.

Deux cabinets d'étude ont répondu.

- ✚ ADL INGENIERIE sis à SARRGUEMINES, 14 rue de la Cité pour un montant de 39 850,00 € H.T soit 47 820,00 € T.T.C.
- ✚ GUELLE & FUCHS sis à FORBACH, 18 avenue du Général Passaga pou un montant de 43 500,00 € H.T soit 52 200,00 € T.T.C ;

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse, à savoir l'offre du cabinet ADL INGENIERIE de SARREGUEMINES pour un montant de 39 850,00 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- ✚ De suivre la proposition de Monsieur le Maire et de retenir ADL INGENIERIE sis à SARRGUEMINES, 14 rue de la Cité pour un montant de 39 850,00 € H.T soit 47 820,00 € T.T.C.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents à la réalisation de ce marché.

**APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**



**Seingbouse, le 27 juin 2025**

**Le Maire**

**Nicolas REISCH**

*Le Maire*

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité  
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg  
dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DE SEINGBOUSE**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	14

**Date de la Convocation**  
**Le 19 juin 2025**

**Date d'affichage**  
**Le 3 juillet 2025**

Séance du :

L'an : deux mil vingt cinq  
Et le : vingt sept juin  
A : 18H00

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du périscolaire, sous la présidence de **M. Nicolas REISCH**

**Etaient présents :** Mme Vanessa AKHAN – M. Joseph ARONICA – Mme Christiane BERAUD– Mme Delphine CAGIN - M. Joseph DI BARTOLO - M. Alain GRASSO - Mme Pascale GUERIN– M. Mathieu GULLUNI - Mme Florence KIEFER - M. Germain KINNEL – M. Anthony MARTIN - Mme Linda OLSZEWSKI - M. Steve SELLA

**Absents excusés :** Mme Christine GREBIL - Mme Bernadette HAUGUTH - M. Denis CISEL - M. Nicolas REINERT - Mme Stéphanie HIMBERT

**Procurations :** Mme Christine GREBIL a donné procuration à Mme Vanessa AKHAN  
Mme Bernadette HAUGUTH a donné procuration à M. Alain GRASSO  
M. Denis CISEL a donné procuration à Mme Christiane BERAUD  
M. Nicolas REINERT a donné procuration à M. Anthony MARTIN

**Secrétaire de séance :** Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, M. Germain KINNEL est nommé secrétaire de séance ;

**DCM 2025-020 : DEMANDE DE SUBVENTION REGION GRAND EST POUR LA VALORISATION DES EAUX DE PLUIE DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT ET LA RENOVATION DES ATELIERS MUNICIPAUX**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le dispositif régional de soutien aux actions visant à anticiper, atténuer ou s'adapter aux effets du changement climatique, et notamment ses impacts sur les ressources en eau et les milieux naturels,

**Vu** le projet de réhabilitation et d'aménagement des ateliers municipaux engagé par la commune,

**Considérant** la nécessité d'intégrer des solutions durables dans le cadre des travaux de rénovation des ateliers municipaux,

**Considérant** l'intérêt de mettre en place un système de récupération et de valorisation des eaux pluviales afin de réduire la pression sur les ressources en eau potable,

**Considérant** que cette opération s'inscrit pleinement dans les objectifs du dispositif régional précité,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

**Décide :**

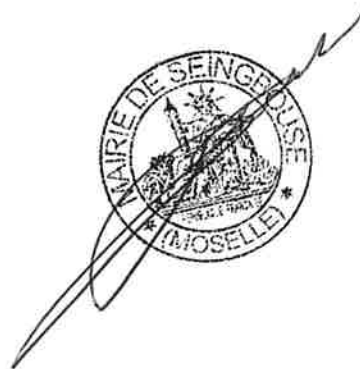
**Article 1 :** D'intégrer dans les travaux de rénovation des ateliers municipaux la mise en place d'un système de récupération et de valorisation des eaux pluviales

**Article 2 :** De solliciter une subvention au titre du dispositif « Changement climatique et impact sur les ressources en eau et les milieux naturels : anticiper le manque d'eau et les sécheresses » de la région Grand Est, un accompagnement financier au taux de 30 % sur la base d'un projet estimé à 51 370.55 € H.T soit 61 644.66 €

**Article 3 :** D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'instruction de ce dossier, ainsi qu'à entreprendre toutes les démarches utiles à la bonne réalisation de ce projet.

**Article 4 :** Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune à la section d'investissement.

**APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**



**Seingbouse, le 27 juin 2025**

**Le Maire**

**Nicolas REISCH**

*Le Maire*

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité  
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg  
dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DE SEINGBOUSE**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	14

**Date de la Convocation**  
**Le 19 juin 2025**

**Date d'affichage**  
**Le 3 juillet 2025**

Séance du :

L'an : deux mil vingt cinq  
Et le : vingt sept juin  
A : 18H00

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du périscolaire, sous la présidence de **M. Nicolas REISCH**

**Etaient présents :** Mme Vanessa AKHAN – M. Joseph ARONICA – Mme Christiane BERAUD – Mme Delphine CAGIN - M. Joseph DI BARTOLO - M. Alain GRASSO - Mme Pascale GUERIN – M. Mathieu GULLUNI - Mme Florence KIEFER - M. Germain KINNEL – M. Anthony MARTIN - Mme Linda OLSZEWSKI - M. Steve SELLA

**Absents excusés :** Mme Christine GREBIL - Mme Bernadette HAUGUTH - M. Denis CISEL - M. Nicolas REINERT - Mme Stéphanie HIMBERT

**Procurations :** Mme Christine GREBIL a donné procuration à Mme Vanessa AKHAN  
Mme Bernadette HAUGUTH a donné procuration à M. Alain GRASSO  
M. Denis CISEL a donné procuration à Mme Christiane BERAUD  
M. Nicolas REINERT a donné procuration à M. Anthony MARTIN

**Secrétaire de séance :** Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, M. Germain KINNEL est nommé secrétaire de séance ;

**DCM 2025-021 : VENTE TERRAIN LOTISSEMENT « L'OREE DU PETIT BOIS »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une promesse de vente a été signée à savoir :

Noms des acquéreurs	N° du lot	Superficie	Prix de vente T.T.C
Monsieur et Madame Murat YILDRIM	8	6 a 07 ca	78 910,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié dans les conditions énoncées ci-dessous

Noms des acquéreurs	N° du lot	Superficie	Prix de vente T.T.C
Monsieur et Madame Murat YILDRIM	8	6 a 07 ca	78 910,00 €

**APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**



Seingbouse, le 27 juin 2025

Le Maire

**Nicolas REISCH**

*Le Maire*

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité  
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg  
dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DE SEINGBOUSE**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	14

**Date de la Convocation**  
**Le 19 juin 2025**

**Date d'affichage**  
**Le 3 juillet 2025**

Séance du :

L'an : deux mil vingt cinq  
Et le : vingt sept juin  
A : 18H00

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du périscolaire, sous la présidence de **M. Nicolas REISCH**

**Etaient présents :** Mme Vanessa AKHAN – M. Joseph ARONICA – Mme Christiane BERAUD– Mme Delphine CAGIN - M. Joseph DI BARTOLO - M. Alain GRASSO - Mme Pascale GUERIN– M. Mathieu GULLUNI - Mme Florence KIEFER - M. Germain KINNEL – M. Anthony MARTIN - Mme Linda OLSZEWSKI - M. Steve SELLA

**Absents excusés :** Mme Christine GREBIL - Mme Bernadette HAUGUTH - M. Denis CISEL - M. Nicolas REINERT - Mme Stéphanie HIMBERT

**Procurations :** Mme Christine GREBIL a donné procuration à Mme Vanessa AKHAN  
Mme Bernadette HAUGUTH a donné procuration à M. Alain GRASSO  
M. Denis CISEL a donné procuration à Mme Christiane BERAUD  
M. Nicolas REINERT a donné procuration à M. Anthony MARTIN

**Secrétaire de séance :** Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, M. Germain KINNEL est nommé secrétaire de séance ;

**DCM 2025-022 : VENTE DU BOIS D'INDUSTRIE**

Monsieur Alain GRASSO rappelle au Conseil Municipal que, lors de la délibération du 4 septembre 2024 relative à la fixation des prix des produits forestiers pour la période 2024/2025, aucun prix n'avait été arrêté pour le bois d'industrie.

Afin de permettre cette commercialisation, il est nécessaire de fixer un tarif.

Aussi, il vous est proposé de fixer le prix du Bois d'Industrie Long entre 55 et 72 € le M3 en fonction de la qualité du bois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- FIXE le prix du Bois d'Industrie Long entre 55 et 72 € le M3 en fonction de la qualité du bois
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents s'y afférents.

**APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

Seingbouse, le 27 juin 2025

Le Maire

Nicolas REISCH



*Le Maire*

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité*

*Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DE SEINGBOUSE**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	14

**Date de la Convocation**  
**Le 19 juin 2025**

**Date d'affichage**  
**Le 3 juillet 2025**

Séance du :

L'an : deux mil vingt cinq  
Et le : vingt sept juin  
A : 18H00

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du périscolaire, sous la présidence de **M. Nicolas REISCH**

**Etaient présents :** Mme Vanessa AKHAN – M. Joseph ARONICA – Mme Christiane BERAUD– Mme Delphine CAGIN - M. Joseph DI BARTOLO - M. Alain GRASSO - Mme Pascale GUERIN– M. Mathieu GULLUNI - Mme Florence KIEFER - M. Germain KINNEL – M. Anthony MARTIN - Mme Linda OLSZEWSKI - M. Steve SELLA

**Absents excusés :** Mme Christine GREBIL - Mme Bernadette HAUGUTH - M. Denis CISEL - M. Nicolas REINERT - Mme Stéphanie HIMBERT

**Procurations :** Mme Christine GREBIL a donné procuration à Mme Vanessa AKHAN  
Mme Bernadette HAUGUTH a donné procuration à M. Alain GRASSO  
M. Denis CISEL a donné procuration à Mme Christiane BERAUD  
M. Nicolas REINERT a donné procuration à M. Anthony MARTIN

**Secrétaire de séance :** Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, M. Germain KINNEL est nommé secrétaire de séance ;

**DCM 2025-023 : DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF) :**  
**ACTUALISATION DE LA LONGUEUR DE LA VOIRIE COMMUNALE**

Monsieur le Maire expose qu'au nombre des critères d'attribution de la dotation globale de fonctionnement (DGF) aux communes, figure le linéaire de la voirie communale. Chaque année dans le cadre de la répartition de la DGF, il est nécessaire de communiquer à la Préfecture la longueur de voirie classée dans le domaine communal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

**CONSIDERANT** que la longueur retenue au titre de la DGF était précédemment de 8 690 m linéaire ;

**CONSIDERANT** que l'actualisation de la voirie classée dans le domaine public est nécessaire suite à des rétrocessions, modifications ou créations de voies ;

**CONSIDERANT** le recensement et les relevés effectués par les services techniques de la mairie ;

**CONSIDERANT** que le tableau de classement de la voirie communale tel qu'il est annexé à la présente délibération ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **CONFIRME** que la longueur de la voirie communale à prendre en compte pour le DGF est à présent de 9 339 m
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'inscription de cette nouvelle longueur de voirie auprès des services préfectoraux dans le cadre de la revalorisation de la DGF.

**APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**



**Seingbouse, le 27 juin 2025**

**Le Maire**

**Nicolas REISCH**

*Le Maire*

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité*

*Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DE SEINGBOUSE**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	14

**Date de la Convocation**  
**Le 19 juin 2025**

**Date d'affichage**  
**Le 3 juillet 2025**

Séance du :

L'an : deux mil vingt cinq  
Et le : vingt sept juin  
A : 18H00

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du périscolaire, sous la présidence de **M. Nicolas REISCH**

**Etaient présents :** Mme Vanessa AKHAN – M. Joseph ARONICA – Mme Christiane BERAUD– Mme Delphine CAGIN - M. Joseph DI BARTOLO - M. Alain GRASSO - Mme Pascale GUERIN– M. Mathieu GULLUNI - Mme Florence KIEFER - M. Germain KINNEL – M. Anthony MARTIN - Mme Linda OLSZEWSKI - M. Steve SELLA

**Absents excusés :** Mme Christine GREBIL - Mme Bernadette HAUGUTH - M. Denis CISEL - M. Nicolas REINERT - Mme Stéphanie HIMBERT

**Procurations :** Mme Christine GREBIL a donné procuration à Mme Vanessa AKHAN  
Mme Bernadette HAUGUTH a donné procuration à M. Alain GRASSO  
M. Denis CISEL a donné procuration à Mme Christiane BERAUD  
M. Nicolas REINERT a donné procuration à M. Anthony MARTIN

**Secrétaire de séance :** Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, M. Germain KINNEL est nommé secrétaire de séance ;

**DCM 2025-024 : DETERMINATION DU NOMBRE DE DELEGUES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FREYMING-MERLEBACH POUR LE PROCHAIN MANDAT**

Conformément à l'article L5211-6-1 du CGCT, il est nécessaire de procéder à une recomposition du conseil communautaire avant le 31 août 2025, date limite si les communes veulent pouvoir passer un accord local, à défaut c'est le Préfet qui procédera à la répartition de droit et au plus tard le 31/10/2025.

Les conditions de majorité pour valider l'accord local sont identiques à celles des transferts de compétence à savoir 50% des conseils représentant 2/3 de la population ou 2/3 des conseils représentant au moins 50% de la population, dont l'accord de la commune qui représente au moins le quart de la population de l'EPCI soit Freyming Merlebach

En ce qui concerne la communauté de communes, il est proposé de valider un nombre de conseillers à 39, en effet 5 communes n'auraient eu aucun siège lors de la répartition de base (34 sièges pour les communautés entre 30000 et 40000 habitants), 5 sièges supplémentaires sont ainsi obtenus.

Quant à la répartition interne des sièges, elle répond à des règles complexes et multiples (voir circulaire jointe). Un simulateur Excel a été fourni par l'ADCF afin d'aider les communautés dans cette tâche et de s'assurer que l'accord local soit valable et légal.

La seule modification proposée à la répartition de droit commun, comme cela avait été fait lors du mandat précédent, est la diminution d'un siège de la Commune de Freyming Merlebach au profit de la commune de Béning qui a plus de 1000 habitants mais qui n'a qu'un délégué.

La répartition proposée des 39 sièges serait donc la suivante :

Freyming-Merlebach : 16

Hombourg Haut : 7

Farébersviller : 6

Seingbouse : 2

Béning : 2

Betting : 1

Henriville : 1

Cappel : 1

Guenviller : 1

Hoste : 1

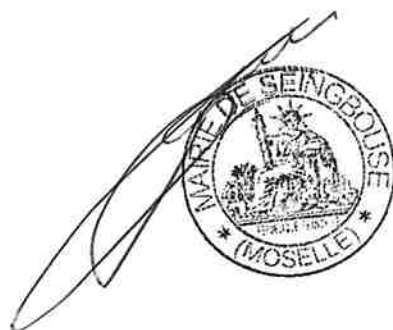
Barst : 1

Le Bureau réuni le 05/05/2025 a donné son accord à cette nouvelle répartition

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'adopter la répartition des sièges ainsi obtenus
- De demander aux communes de prendre une délibération concordante

**APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**



**Seingbouse, le 27 juin 2025**

**Le Maire**

**Nicolas REISCH**

*Le Maire*

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité*

*Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DE SEINGBOUSE**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	14

**Date de la Convocation**  
**Le 19 juin 2025**

**Date d'affichage**  
**Le 3 juillet 2025**

Séance du :

L'an : deux mil vingt cinq  
Et le : vingt sept juin  
A : 18H00

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du périscolaire, sous la présidence de **M. Nicolas REISCH**

**Etaient présents :** Mme Vanessa AKHAN – M. Joseph ARONICA – Mme Christiane BERAUD– Mme Delphine CAGIN - M. Joseph DI BARTOLO - M. Alain GRASSO - Mme Pascale GUERIN– M. Mathieu GULLUNI - Mme Florence KIEFER - M. Germain KINNEL – M. Anthony MARTIN - Mme Linda OLSZEWSKI - M. Steve SELLA

**Absents excusés :** Mme Christine GREBIL - Mme Bernadette HAUGUTH - M. Denis CISEL - M. Nicolas REINERT - Mme Stéphanie HIMBERT

**Procurations :** Mme Christine GREBIL a donné procuration à Mme Vanessa AKHAN  
Mme Bernadette HAUGUTH a donné procuration à M. Alain GRASSO  
M. Denis CISEL a donné procuration à Mme Christiane BERAUD  
M. Nicolas REINERT a donné procuration à M. Anthony MARTIN

**Secrétaire de séance :** Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, M. Germain KINNEL est nommé secrétaire de séance ;

**DCM 2025-025 : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE NEUF PLACES DE PARKING AVEC L'ASSOCIATION « BIEN VIEILLIR A SEINGBOUSE »**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Seingbouse, et notamment les dispositions de l'article Ueh relatives aux obligations de stationnement ;

**Vu** le permis de construire n° 057 644 24 V0004 déposé par l'association « Bien Vieillir à Seingbouse » pour la construction d'une résidence seniors sur la parcelle cadastrée section 2, n°312 ;

**Vu** le recours gracieux exercé par la Préfecture de la Moselle en date du 24 juillet 2024, demandant la création de 9 places de stationnement supplémentaires afin de se conformer aux exigences du PLU ;

**CONSIDERANT** la volonté de la commune d'accompagner ce projet d'intérêt général tout en permettant sa conformité aux exigences réglementaires ;

**CONSIDERANT** que l'association a sollicité le soutien de la commune afin de pallier le déficit de stationnement et ainsi éviter l'interruption du projet ;

**CONSIDERANT** que la commune dispose, à proximité immédiate du projet, d'un parking public dénommé « parking des arboriculteurs », situé sur la parcelle cadastrée section 02 n°59 d'une superficie de 1 000 m<sup>2</sup> ;

**CONSIDERANT** que la commune propose de mettre à disposition, à titre gracieux, 9 places de stationnement sur ce parking pour répondre à la demande du pétitionnaire ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

**Décide :**

**Article 1 :** D'approuver la mise à disposition de **neuf (9) places de stationnement** situées sur le parking public communal cadastré section 02 n°59, à l'association « Bien Vieillir à Seingbouse », dans le cadre du projet de résidence seniors.

**Article 2 :** D'autoriser Monsieur Denis CISEL, conseiller à signer la **convention de mise à disposition** formalisant cet accord, ainsi que tous documents relatifs à cette opération.

**Article 3 :** Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit, pour une durée et selon des conditions précisées dans la convention, sans transfert de propriété ou d'usage exclusif

**APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

Monsieur Nicolas REISCH - Madame Vanessa AKHAN – Madame Delphine CAGIN – Monsieur Joseph DI BARTOLO – Monsieur Alain GRASSO - Monsieur Germain KINNEL - Monsieur Anthony MARTIN – Madame Linda OLSZEWSKI – Monsieur Steve SELLA n'ont pas participé aux débats ni au vote conformément à l'article L. 2541 -17 du CGCT.



**Seingbouse, le 27 juin 2025**

**Le Maire**

**Nicolas REISCH**

*Le Maire*

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité*

*Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DE SEINGBOUSE**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	14

**Date de la Convocation**  
**Le 19 juin 2025**

**Date d'affichage**  
**Le 3 juillet 2025**

Séance du :

L'an : deux mil vingt cinq  
Et le : vingt sept juin  
A : 18H00

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du périscolaire, sous la présidence de **M. Nicolas REISCH**

**Etaient présents :** Mme Vanessa AKHAN – M. Joseph ARONICA – Mme Christiane BERAUD– Mme Delphine CAGIN - M. Joseph DI BARTOLO - M. Alain GRASSO - Mme Pascale GUERIN– M. Mathieu GULLUNI - Mme Florence KIEFER - M. Germain KINNEL – M. Anthony MARTIN - Mme Linda OLSZEWSKI - M. Steve SELLA

**Absents excusés :** Mme Christine GREBIL - Mme Bernadette HAUGUTH - M. Denis CISEL - M. Nicolas REINERT - Mme Stéphanie HIMBERT

**Procurations :** Mme Christine GREBIL a donné procuration à Mme Vanessa AKHAN  
Mme Bernadette HAUGUTH a donné procuration à M. Alain GRASSO  
M. Denis CISEL a donné procuration à Mme Christiane BERAUD  
M. Nicolas REINERT a donné procuration à M. Anthony MARTIN

**Secrétaire de séance :** Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, M. Germain KINNEL est nommé secrétaire de séance ;

**DCM 2025-026 : CREATION D'UN POSTE D'AGENT D'ANIMATION**

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Compte tenu de la décision de mettre à disposition des assistants de langue germanophone, il convient de renforcer les effectifs du service animation.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'agent d'animation à temps non complet, soit 17h25 /35<sup>ème</sup> pour assurer la fonction d'agent d'animation au périscolaire, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025  
Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière animation , au grade d'adjoint d'animation.

Si l'emploi ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées par l'article L 332-8 du CGFP.

Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'agent d'animation, sur la base du 1er échelon

Le conseil, après en avoir délibéré,

VU le code général de la fonction publique ;

VU le tableau des emplois ;

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

**APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**



**Seingbouse, le 27 juin 2025**

**Le Maire**

**Nicolas REISCH**

*Le Maire*

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité  
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg  
dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*